

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 15 mai 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 20 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaients présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Gérard Jambou, Isabelle Baltus Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Bernard Nedellec, Patrick Vaineau, Jeannette Boulic, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Michäel Quernez
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

**6. CESSION PAR L'ETAT D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER 13, RUE
DE PRIORITE**

Exposé :

L'Etat envisage de céder un ensemble immobilier (anciens locaux de la DDTM) dont il est propriétaire, sis à Quimperlé, 13 rue de Mœlan, cadastré section AX n°493 et AX n°494 pour une contenance de 2 154 m².

En vertu des articles L 240-1 à L 240-3 du Code de l'Urbanisme, l'Etat soumet un projet de cession de ce bien au droit de priorité de la Ville de Quimperlé à la valeur domaniale qui s'établit à 100 000 €.

L'acquisition de ce bien immobilier présente un intérêt général majeur pour la constitution d'une réserve foncière en vue de la mise en œuvre d'une opération de développement de l'habitat.

Par conséquent, il apparaît opportun pour la Ville de Quimperlé d'exercer son droit de priorité au prix proposé par le service de France Domaine de 100 000 €.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe d'exercice du droit de priorité sur le terrain appartenant à l'Etat, cadastré section AX n°493 et AX n°494, sis 13 rue de Mœlan à Quimperlé au prix estimé par France Domaine de 100 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce dossier.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 29 avril 2019

Avis favorable des commissions politique de la ville et environnement et développement économique, commercial, touristique et animation de la cité du 2 mai 2019

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.